

Contrats de publicité et de promotion

Paragraphe 24 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Octobre à décembre

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
Cartier Communications ⁽¹⁾	206 420,00 \$	Campagne cyberintimidation - Relance Automne	2023-11-09

Information complémentaire :

Les montants indiqués n'incluent pas les taxes payées.

⁽¹⁾ Prestataire sous contrat avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).